



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **10 mai 2022** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
Mme Maude Coulombe	siège no 2
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5

Est également présente, Mme Marie-Ève Brunet, Directrice Générale & Greffière-trésorière.

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

1.4 ADOPTION DES VACANCES 2022

1.5 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MRC D'ABITIBI ET DE LA VILLE D'AMOS POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

1.6 MISE EN DEMEURE – CESSATION D'USAGE DÉROGATOIRE

1.7 ABATS-POUSSIÈRE 2022

1.8 DEMANDE D'ENTREPOSAGE DANS LE DÔME

1.9 INFRACTION AU RÈGLEMENT #179 CONCERNANT LES CHIENS

1.10 INFRACTION AU RÈGLEMENT #168

1.11 OFFRE DE SERVICE – VIDÉOTRON POUR L'AQUEDUC

1.12 DEMANDE CLUB DES PHILANTHROPES DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

1.13 FESTIVAL DU CAMION

1.14 PROGRAMMATION TECQ

1.15 BALAYAGE ET RAMASSAGE LE LONG DE LA ROUTE 109 – PÉRIMÈTRE URBAIN

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

3. CORRESPONDANCE

3.1 LETTRE DU SYNDICAL LOCAL DE L'UPA D'ABITIBI

3.2 LETTRE DE LA MMQ

3.3 LETTRE DE L'APQ, DU MSSS ET DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 RAPPORT À LA SUITE DU VISIONNEMENT DU PUIT D'EAU POTABLE # 1 DU 21 AVRIL 2022

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #297 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #240

**8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #296 CONCERNANT UN
EMPRUNT D'UN MONTANT DE 90 000,00\$ POUR L'ACHAT D'UNE
RÉTROCAVEUSE USAGÉE**

9. VARIA

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[95-05-22](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[96-05-22](#)

[Adoption des procès-verbaux](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER les procès-verbaux du 12, 19 et 26 avril 2022 tel que rédigés.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

1.4 ADOPTION DES VACANCES 2022

[97-05-22](#)

[Adoption des vacances 2022](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE les dates pour les vacances des employés soient acceptées telles que
présentées.**

**1.5 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MRC D'ABITIBI ET DE LA VILLE D'AMOS POUR
L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

[98-05-22](#)

[Appui à la candidature de la MRC d'Abitibi et de la Ville d'Amos pour
l'obtention de la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026](#)

**CONSIDÉRANT QU'au mois de février de l'année 2022, Sport-Québec a
sollicité toutes les villes du Québec pour les informer sur la planification des
démarches afin de participer au processus de sélection;**

**CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la
jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du
Québec ;**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre, plusieurs partenaires du milieu de la MRC d'Abitibi ont manifesté un intérêt auprès de la Ville et de la MRC d'Abitibi pour que ceux-ci s'inscrivent dans le processus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a été l'hôte de deux finales soit à l'hiver 1978 et à l'été 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos et les organismes partenaires possèdent la plupart des infrastructures d'accueil nécessaire pour s'engager dans le processus;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement à Amos aurait à coup sûr un rayonnement au niveau de la MRC d'Abitibi, voire même de la région, en matière de retombées en immobilisations, de valorisation du bénévolat sans oublier l'impact économique généré par une telle finale.

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la MRC d'Abitibi bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier appuie la candidature de la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier encouragera sa population à devenir bénévole.

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi dans le cadre des Jeux du Québec – Hiver 2026.

1.6 MISE EN DEMEURE – CESSATION D'USAGE DÉROGATOIRE

[99-05-22](#)

[Mise en demeure – Cessation d'usage dérogatoire](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA Directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, continue à entreprendre des démarches auprès de la firme d'avocats Morency s.e.n.c.r.l. afin de transmettre la mise en demeure pour la cessation d'usage dérogatoire.

1.7 ABATS-POUSSIÈRE 2022

[100-05-22](#)

[Abats-poussières](#)

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une invitation à soumissionner à quatre fournisseurs d'abats-poussière;

ATTENDU QUE la quantité demandée est de 90 000 litres.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat de 90 000 litres d'abats-poussière au plus bas soumissionnaire conforme, RM Entreprises, au coût de 0,422\$/litre pour un total de 37 980,00\$ excluant les taxes.

FOURNISSEUR	\$/LITRE	TOTAL EXCLUANT TAXES
RM Entreprises	0,422\$/litre	37 980,00\$
Modular Chemical systems .	0,451\$/litre	40 590,00\$

1.8 DEMANDE D'ENTREPOSAGE DANS LE DÔME

[101-05-22](#)

[Demande d'entreposage dans le dôme](#)

ATTENDU QUE la Fabrique ne sera plus propriétaire du presbytère;

ATTENDU QUE la Fabrique devra entreposer ces bancs d'église, au nombre d'environ sept ou huit, dans l'attente de vendre ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de la Fabrique quant à l'entreposage de ses bancs d'église, et ce, jusqu'au Festival du camion 2023.

1.9 INFRACTION AU RÈGLEMENT #179 CONCERNANT LES CHIENS

[102-05-22](#)

[Infraction au règlement #179 concernant les chiens](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RAPPELER aux citoyens, via Facebook, le règlement #179.

1.10 INFRACTION AU RÈGLEMENT #168

[103-05-22](#)

[Infraction au règlement #168](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA Directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, continue à entreprendre des démarches afin de transmettre la mise en demeure pour l'infraction au règlement #168, et ce, par courrier recommandé.

1.11 OFFRE DE SERVICE – VIDÉOTRON POUR L'AQUEDUC

104-05-22

Offre de service – Vidéotron pour l'Aqueduc

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition d'offre de service de Vidéotron Affaires;

QUE la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, soit désignée comme représentante de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour cette signature.

1.12 DEMANDE CLUB DES PHILANTHROPES DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

105-05-22

Demande Club des Philanthropes de St-Félix-de-Dalquier

ATTENDU QUE le Club des Philanthropes a loué la salle communautaire pour la tenue de leur bingo hebdomadaire;

ATTENDU les mesures sanitaires imposées par la pandémie actuelle;

ATTENDU QU'en raison de ces mesures la tenue du Bingo hebdomadaire n'a pu avoir lieu;

ATTENDU QU'en raison des mesures sanitaires il y a eu entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mars 2022, 18 soirées de bingo n'ont pas pu être tenues;

ATTENDU QUE la salle communautaire fut vendue à un particulier;

ATTENDU QUE le Club des Philanthropes a tenu 28 soirées de bingo, soit pour un montant de location équivalent à 2940,00\$;

ATTENDU QUE le Club des Philanthropes a déposé une demande au conseil afin que soit annulé les montants de location compte tenu de l'investissement fait au bâtiment;

ATTENDU QUE le coût de location a toujours été ajusté en fonction de l'investissement du Club des Philanthropes.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER la demande du Club des Philanthropes;

Subsidiairement

D'ACCORDER un crédit au Club des Philanthropes de St-Félix-de-Dalquier au montant de 2520,00\$ équivalent aux soirées de bingo non tenues.

1.13 FESTIVAL DU CAMION

1.13.1 AUTORISATION D'ACCÈS AU TERRAIN DE SOCCER

106-05-22

Autorisation d'accès au terrain de soccer

ATTENDU QUE le Festival du Camion 2022 aura lieu du 24 au 26 juin prochain;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festival demande à la municipalité d'avoir accès au terrain de soccer, et ce, du 17 au 27 juin 2022 afin d'y aménager une piste d'hélicoptère temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande du Festival du Camion.

QUE l'organisme à l'obligation et la responsabilité, s'il y a lieu, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux ou toutes autres entités concernés.

1.13.2 DEMANDE DE SERVICE – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

107-05-22

Demande de service – Agente de développement

ATTENDU QUE le Festival du Camion 2022 aura lieu du 24 au 26 juin prochain;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festival demande à la municipalité à ce que l'agente de développement puisse répondre efficacement aux appels des citoyens, et ce, dès que possible jusqu'au 22 juin inclusivement.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande du Festival du Camion.

D'ATTITRER l'agente de développement, Mme Sandra Thivierge, aux appels venant des festivaliers, et ce, dès que possible jusqu'au 22 juin inclusivement.

1.14 PROGRAMMATION TECQ

108-05-22

Programmation TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour percevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et des tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés et vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

1.15 BALAYAGE ET RAMASSAGE LE LONG DE LA ROUTE 109 – PÉRIMÈTRE URBAIN

[109-05-22](#)

[Balayage et ramassage le long de la route 109 – Périmètre urbain](#)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports nous demande d'effectuer le balayage et le ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements en zone urbaine;

ATTENDU QUE le Ministère nous offre une compensation de 1 262,79 \$ pour effectuer lesdits travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà un contrat de service avec Pavage Abitibi;

ATTENDU LES travaux à effectuer par le MTQ cet été sur la rue principale (Route 109);

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER la proposition du MTQ.

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

[110-05-22](#)

[Approbation des comptes à payer](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et greffière-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
140	Commission des Loisirs	Subvention avril	20 000,00 \$
141	Hydro-Québec	Éclairage, salles, dégrillage lagunes	1 857,06 \$
142	Fauteux Réal	Ent. Hivernal	1 373,70 \$
143	ADN Communication	Alertes municipales	38,92 \$
144	Bell Mobilité	Cellulaires	114,32 \$
145	Vidéotron	Rectification bureau poste	252,43 \$
146	Hydro-Québec	CLSC, garage, salle	1 217,80 \$
147	ADMQ	Différence abonnement	115,49 \$
148	Revenu Québec	DAS avril 2022	10 521,91 \$
149	ADRC	DAS avril 2022	4 232,78 \$
150	Xérox	Copieur avril	152,05 \$
151	Ministre des Finances	SQ contribution 2022 pte 1	30 810,00 \$
152	FQM	Facture additionnelle formation élue	45,99 \$
153	Ent. B. Champagne	Inspection puits	3 966,64 \$
154	Vidéotron	Téléphonie	297,17 \$
155	Poste Canada	Frais de poste	62,70 \$
156	GLS Canada	Messagerie analyses et voirie	42,77 \$
157	Énergies Sonic	Diesel, mazout	4 377,28 \$
158	Pro-Pompe GL	Aqueduc (filtration)	12 972,83 \$
159	Plomb. Jack Langlois	Entente entretien égout rue Morin	718,59 \$
160	Enviroboue	Aqueduc (filtration)	4 617,68 \$
161	Stantec	Plan intervention réseaux	13 643,08 \$
162	Équipements Protek	Fourniture et équipement	249,17 \$
163	Location Lauzon	Dégel ponceau, complexe	179,80 \$
164	Soc. Ent. Pajula	Pesées récupération	119,58 \$
165	M & M Nord-Ouest	Complexe	94,66 \$
166	Ville d'Amos	LET, écocentre	4 299,76 \$
167	Épicerie Carignan	Essence, autres, mars-avril	1 695,87 \$
168	Exc. Gabriel Gravel	Aqueduc rue Bradette	369,07 \$
169	C.R.C.A.T. N.Q	Main d'œuvre équipement sportif	134,81 \$
170	JGR Amos	Pick-up, outils	913,67 \$
171	3097-2467 Qc inc.	Pépine janvier à avril	2 816,89 \$
172	Lumen	Complexe	279,08 \$
173	Plomb. G. Roy	Complexe	56,70 \$
174	Bergeron et Filles	Puits	41,05 \$
175	Matériaux 3+2 Ltée	Complexe	51,56 \$
176	UAP (Traction Amos)	07-09	305,46 \$
177	Location Amos	Complexe	100,08 \$
178	Géoposition	Lotissement salle	3 819,22 \$
179	Sanimos	Traitement récupération	1 248,35 \$
180	DL et Ass	Compresseur complexe (mars)	228,34 \$
181	H2Lab	Analyses	380,46 \$
182	Loisirs et Sports A-T	Abonnement 2022	103,48 \$
183	Les composantes NPM	09-08	151,79 \$
184	Office d'habitation	solde dû 2017-2020	659,00 \$
185	Ministre des Finances	SQ contribution 2022 pte 2 (Octobre 2022)	30 810,00 \$
PR		Assurances groupe	1 812,73 \$
	Rémunération		
	Employés		23 307,31 \$
	Conseil municipal		1 199,98 \$
Total			186 859,06 \$

Légende : 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

3. CORRESPONDANCE

3.1 LETTRE DU SYNDICAL LOCAL DE L'UPA D'ABITIBI

3.2 LETTRE DE LA MMQ

3.3 LETTRE DE L'APQ, DU MSSS ET DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 RAPPORT À LA SUITE DU VISIONNEMENT DU PUIT D'EAU POTABLE #1 DU 21 AVRIL 2022

6.1.1 ACHAT D'UNE POMPE POUR LE PUIT D'EAU POTABLE #1

[111-05-22](#) [Achat d'une pompe pour le puit d'eau potable #1](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal afin d'effectuer l'achat d'une nouvelle pompe pour le puit d'eau potable #1.

6.1.2 ACHAT D'UNE SONDE PIÉZOMÉTRIQUE POUR LE PUIT D'EAU POTABLE #1

[112-05-22](#) [Achat d'une sonde piézométrique pour le puit d'eau potable #1](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal afin d'effectuer l'achat d'une sonde piézométrique le puit d'eau potable #1.

6.1.3 ACHAT D'UN LECTEUR DE PRESSION POUR LE PUIT D'EAU POTABLE #1

[113-05-22](#) [Achat d'un lecteur de pression pour le puit d'eau potable #1](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal afin d'effectuer l'achat d'un lecteur de pression pour le puit d'eau potable #1.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #297 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #240

[114-05-22](#) [Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement #297 modifiant le règlement de zonage #240](#)

Avis de motion est donné par M. le conseiller Martin Gauthier que lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, la Municipalité adoptera le deuxième projet de règlement # 297 concernant la modification au règlement de zonage #240.

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de créer la zone RB-2 afin d'exclure le lot 6 487 815 de la zone PC-1;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère est construit sur le lot 6 487 815 et que ce dernier sera vendu sous peu à un particulier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le zonage du lot 6 487 815 puisque celui-ci ne sera plus propriété de la Fabrique.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement #297.

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le Règlement de zonage de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, numéro 240. Il est intitulé : « **Règlement modifiant la zone PC-1 en créant la zone RB-2** ».

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage 1/2, secteur urbain est modifié en retirant la totalité du lot 6 487 815 de la zone PC-1 pour créer la zone RB-2, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Cette création de zone se situe au centre du noyau urbain.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #296 CONCERNANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 90 000,00\$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE

[115-05-22](#)

Règlement #296

Concernant un emprunt d'un montant de 90 000,00\$ pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier est responsable des opérations de voirie courante;

ATTENDU QUE l'achat d'une rétrocaveuse permettra une économie de coûts et de temps considérables;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil le 12 avril 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et dispensent de lecture la directrice générale & greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER LE règlement # 296 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 90 000\$ pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée;

QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 90 000 \$ afin de procéder à l'achat d'une rétrocaveuse usagée.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 90 000\$ sur une période de 7 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9. VARIA

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée, il est 20 h 32.

Félix Labrecque
Maire

Marie-Ève Brunet
Directrice Générale & Greffière-Trésorière